

Dossier suivi par Linka TANCHAUD

 [linka.tanchaud@educagri.fr](mailto:linka.tanchaud@educagri.fr)

 05.46.85.45.05

Bourcefranc, le mardi 16 décembre 2025

Objet : Taxe d'apprentissage 2026

Madame, Monsieur,

Chaque année, le **Lycée de la Mer et du Littoral** prépare près de 750 apprenants à obtenir les diplômes du baccalauréat au BTSA, des certifications et formations maritimes ou de protection de la nature complétées par une mise en application sur le terrain.

**Les apprenants** obtiennent d'excellents résultats aux examens grâce à la compétence de nos équipes pédagogiques et au dynamisme de notre accompagnement.

*Afin de poursuivre cette dynamique et d'innover dans nos pratiques pédagogiques, **nous sollicitons votre appui pour recevoir le versement de la taxe d'apprentissage.***

*Celle-ci nous permet de maintenir la qualité des enseignements, notre degré d'exigence, de financer de nouveaux matériels pédagogiques, des sorties sur le terrain, la réalisation de chantiers grandeur nature et de proposer de nouvelles formations répondant aux besoins du territoire.*

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie par avance pour votre soutien.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur de l'EPLEFPA,



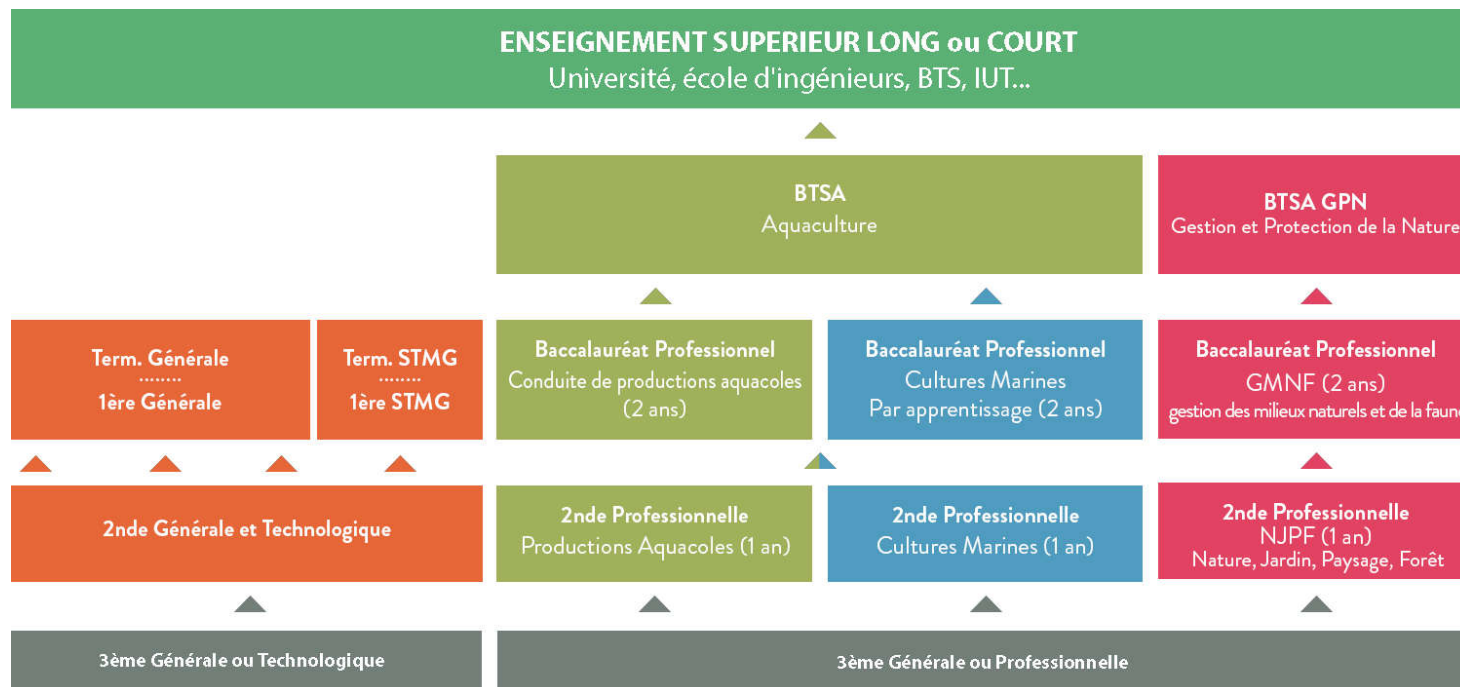
Bruno GARCIA



**Lycée de la mer et du littoral**  
BOURCEFRANC LE CHAPUS

# Taxe d'apprentissage 2026

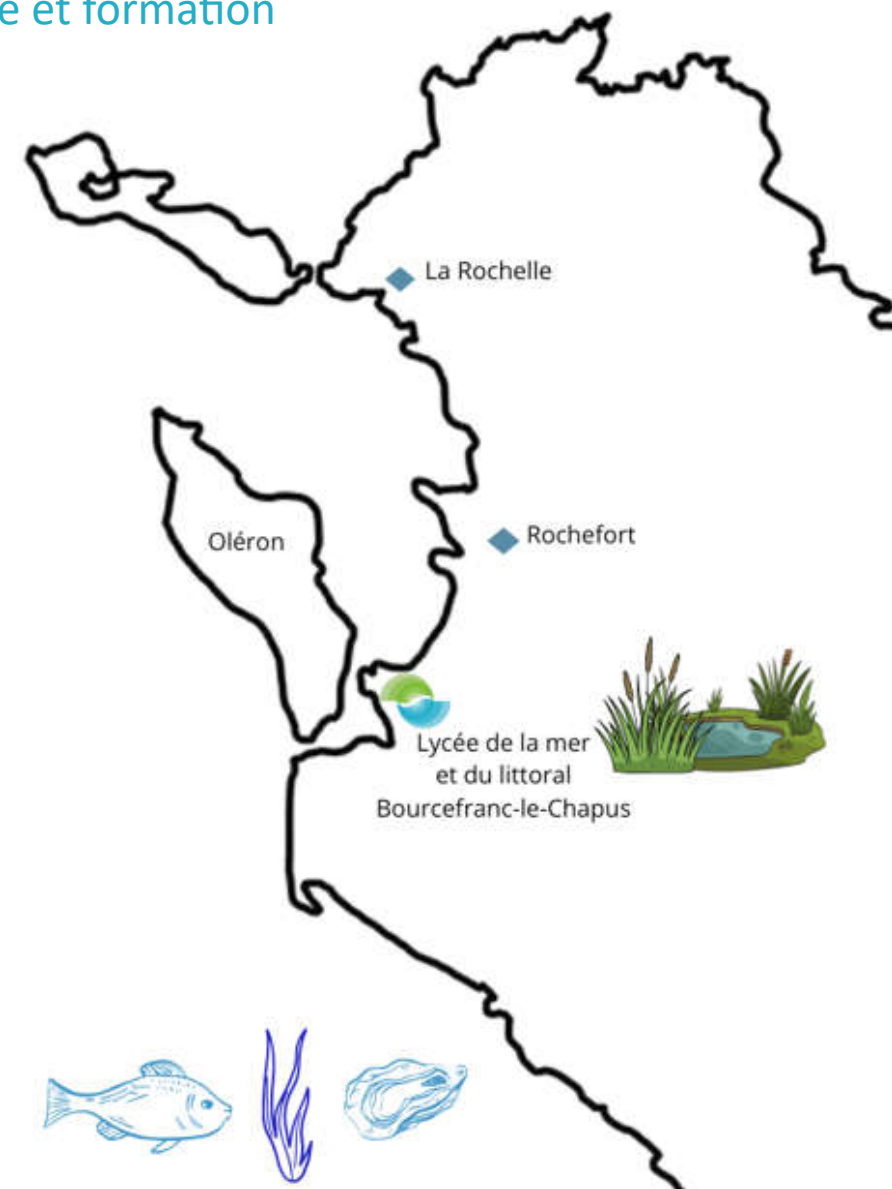
Accompagnez nos 750 apprenants vers leur filière et formation



SOLTEA : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

SIRET : 191 700 913 000 12

Codes UAI : Agriculture - V17411D  
Education Nationale - 0171428K



**L'EPLEFPA est un ensemble de 4 centres : un Lycée, un CFA, un CFPPA et une Exploitation Ostréicole**